ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Martinique

Question écrite n° 16472

Texte de la question

M. Pierre Petit attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la revendication des instances universitaires de la Martinique de voir émerger des enseignements supérieurs scientifiques dans leur île dans le cadre de l'université des Antilles-Guyane. Les étudiants, des parents ainsi que des universitaires sont aujourd'hui unanimes à souhaiter le développement d'un pôle d'enseignements scientifiques à la Martinique. En effet, pour soutenir cette revendication, ils avancent le fait que 70 % des jeunes inscrits en Guadeloupe sont originaires de la Martinique. Par ailleurs, ils constatent que cette absence des enseignements scientifiques ne permet pas la concrétisation des vocations chez les jeunes, qui, pour des raisons sociales, refusent de quitter leur département. En définitive, cette création a pour but d'offrir aux jeunes Martiniquais tous les domaines d'enseignement universitaire scientifique. Il lui demande quelles initiatives il envisage de prendre pour satisfaire cette revendication des scientifiques de la Martinique.

Texte de la réponse

L'université des Antilles-Guyane accueille plus de 12 000 étudiants répartis entre les trois départements-régions. Cette jeune université joue un rôle essentiel dans le développement économique et social de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane. Elle connaît depuis quelques années un accroissement rapide de ses effectifs, d'une part grâce à l'augmentation du nombre des bacheliers des trois régions, d'autre part grâce à un développement de l'offre de formation répondant aux besoins locaux. L'originalité de cette université est d'offrir aux bacheliers une large palette de formations de premier cycle, et de proposer pour les deuxième et troisième cycles des sites plus spécialisés selon chaque académie. Les assises de l'université, qui ont eu lieu en novembre 1997, ont confirmé cette orientation de spécialisation pour les deuxième et troisième cycles. Elle permet en effet à l'établissement de garantir une cohérence de la politique universitaire sur l'ensemble de la zone Caraïbes-Amérique, et elle favorise l'émergence de pôles d'excellence pour les activités de recherche et de coopération internationale. Pour le premier cycle universitaire, ces mêmes assises ont retenu la nécessité de compléter l'offre de formation existante, mais aussi de la dispenser sur plusieurs sites. Dans ce cadre, et à l'occasion de l'élaboration du contrat quadriennal 1998-2001 en cours de négociation, l'université souhaite développer un site de formation scientifique en Martinique. Ce site proposerait, dès la rentrée 1999, un premier cycle d'études. Cette formation devrait faire l'objet dans les prochains mois d'une demande d'habilitation pédagogique de la part de l'université.

Données clés

Auteur : M. Pierre Petit
Circonscription : Martinique (2e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16472
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 juillet 1998, page 3693
Réponse publiée le : 23 novembre 1998, page 6401